



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/10/2018

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
23/10/2018

Date d'affichage
23/10/2018

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique

Etai(ent) absent(s) :

M. BERCHEM Franck

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2018/10/26/0037

Objet : Tarif photocopie couleur et noir et blanc

Madame le Maire explique que certains administrés ont demandé s'il était possible d'avoir des photocopies en couleur. Elle précise qu'un seul tarif était pratiqué pour des photocopies en noir.

Elle demande donc au Conseil Municipal son accord pour autoriser des photocopies couleur, et quel tarif appliquer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette proposition, et fixe le tarif des photocopies en couleur, tel que :

-Format A4 : 0.70 €

-Format A3 : 1.40 €

Le tarif en monochrome reste inchangé, soit :

-Format A4 : 0.35 €

-Format A3 : 0.70 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET

Le Maire,

